

**Décision n° 2015-63 portant nomination au comité technique d'établissement de l'EPIDE**

La Directrice générale de l'établissement public de la défense,

Vu la loi n° 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines instances civiles de concertation de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire DGAFP d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011- Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant création du comité technique de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-3 du 13 janvier 2015 portant composition du comité technique d'établissement de l'EPIDE ;

Vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 au comité technique d'établissement ;

Vu les listes électorales présentées par les différents syndicats,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - M. Stéphane Janszen est nommé membre du comité technique d'établissement en remplacement de M<sup>me</sup> Nathalie Arnaud.

Le comité technique est désormais composé ainsi que suit :

Listes	Titulaires	Suppléants
UNSA	M <sup>me</sup> Sylvia Skoric	M. Sébastien Marchal
	M <sup>me</sup> Satya Pilot	M <sup>me</sup> Caroline Mérian
	M. Jérôme Duflot	M <sup>me</sup> Sandra Vacca-Laurenti
UGFF-CGT	M <sup>me</sup> Estelle Piernas	M. Christian Drouard
	M. Adrien Gaudon	M. Stéphane Janszen

**Art. 2** - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET